

**MOSQUITO MAGNET® LUREX ATRAKTA**

Fiche de données de sécurité

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006,  
Règlement (CE) 1272/2008 et règlement (UE) 830/2015**Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit :** MOSQUITO MAGNET® LUREX ATRAKTA**1.2 Utilisations reconnues pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :****Utilisations reconnues****pertinentes :** Synergiste pour attractif de dioxyde de carbone**Utilisations déconseillées :** Sans objet**1.3 Coordonnées du fournisseur de la FDS :****Nom du fournisseur :** Woodstream Corp**Adresse du fournisseur :** 27-29 Orwell Road, Rathgar, Dublin 6, Irlande**Numéro de téléphone du fournisseur :** É.-U. (717) 740-4600**Adresse courriel du fournisseur :** [pmcquillan@woodstream.com](mailto:pmcquillan@woodstream.com)**Nom du fabricant :** Goldwin Holdings Limited**Adresse du fabricant :** District de Xitalong, ville de Shatian, ville de Dongguan, Gunagdong - 523992,**Numéro de téléphone du fabricant :** +86 769 88864657**1.4 Numéro de téléphone d'urgence :** É.-U. (717) 626-2125, poste 1463**Heures d'ouvertures :** 9 h à 17 h HNE, 13 h à 22 h GMT**Langue :** Anglais**SECTION 2 Identification de dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Tox. aiguë, Catégorie 4 :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

Irritation cutanée, Catégorie 2 :

H315 : Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires, Catégorie 1 :

H318 : Cause de graves lésions oculaires.

## MOSQUITO MAGNET® LUREX ATRAKTA

Fiche de données de sécurité

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006,  
Règlement (CE) 1272/2008 et règlement (UE) 830/2015

### 2.2 Éléments de l'étiquette :

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes  
de danger :



Terme signalétique :

**Danger**

Mentions de danger :

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Cause de graves lésions oculaires.

Mentions

P102 : Garder hors de portée des enfants.

d'avertissement :

P264 : Se laver soigneusement les mains après la manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.

P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime les porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P501 : Se débarrasser du contenu et du contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB selon les critères actuels de l'UE

**MOSQUITO MAGNET® LUREX ATRAKTA**

Fiche de données de sécurité

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006,  
Règlement (CE) 1272/2008 et règlement (UE) 830/2015**SECTION 3 Composition/Informations sur les ingrédients****3.1 Substance :** Sans objet**3.2 Mélange**

Produit composé de deux éléments qui ne sont pas combinés jusqu'à l'utilisation. La classification dans la section 2 est basée sur le produit final mélangé (Maxttrac Mosquito Synergist) avec la composition suivante.

Identification	Numéro CAS	Numéro CE	Concentration (% p/p)	Classification selon le règlement n° 1272/2008 (CLP)
Bicarbonate d'ammonium	1066-33-7	213-911-5	20-40	Tox. aiguë 4; H302
Acide L-(+)-lactique	79-33-4	201-196-2	5-10	Irrit. cutanée 2; H315 Lésions oc. 1; H318

Pour le texte intégral des mentions de danger H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**SECTION 4 MESURES DE PREMIERS SECOURS****4.1 Description des premiers secours :**

Conseils généraux :	Utiliser les premiers soins en fonction de la nature de la blessure. Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de persistance des symptômes ou en cas de doute, consulter un médecin.
Après inhalation :	Déplacer la victime à l'air frais. Donner de l'oxygène et consulter un médecin si la respiration est difficile.
Après contact cutané :	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.
Après un contact avec les yeux :	Retirer les lentilles de contact si la victime les porte et si elles peuvent être facilement retirées. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Obtenir de l'aide médicale si une irritation persiste.
Après ingestion :	Rincer la bouche avec beaucoup d'eau, faire vomir selon les directives du personnel médical. Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. Consultez immédiatement un médecin.
Protection des secouristes :	Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

Voir Section 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**MOSQUITO MAGNET® LUREX ATRAKTA**

Fiche de données de sécurité

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006,  
Règlement (CE) 1272/2008 et règlement (UE) 830/2015

<b>4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :</b>	
Symptômes	Cause de graves lésions oculaires
Effets	
<b>4.3 Indication de soins médicaux immédiats et de traitement spécial si nécessaire :</b>	Notes au médecin : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>5.1 Moyens de mise hors feu :</b>	
Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), mousse, produits chimiques secs. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au milieu environnant.
Moyens d'extinction non appropriés :	-
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :</b>	
Produits de combustion dangereux :	L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Ne pas inhaler la fumée. En cas d'incendie, du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) et du monoxyde de carbone (CO) peuvent se former.
<b>5.3 Conseils aux pompiers :</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un dispositif de protection complet.

**SECTION 6 MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</b>	Recourir à de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser un équipement de protection individuelle, éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>6.2 Précautions environnementales :</b>	Voir la section 12 pour plus de renseignements écologiques.
<b>6.3 Méthodes et matériel pour le confinement et le nettoyage :</b>	Recueillir le produit avec un chiffon ou une serviette en papier dans des contenants appropriés pour l'élimination.
<b>6.4 Référence à d'autres sections :</b>	Voir la section 12 pour plus de renseignements écologiques.

**MOSQUITO MAGNET® LUREX ATRAKTA**

Fiche de données de sécurité

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006,  
Règlement (CE) 1272/2008 et règlement (UE) 830/2015**SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

<b>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire :</b>	Recourir à de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec les trous d'évaporation. Éviter de respirer les vapeurs des trous d'évaporation. Se laver soigneusement les mains après manipulation.
<b>7.2 Conditions de stockage sécuritaire, y compris les incompatibilités :</b>	Entreposer non ouvert dans un endroit frais et sec. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.
<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :</b>	Sans objet

**SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

<b>8.1 Paramètres de contrôle :</b>	
Limites d'exposition :	Aucune disponible.
<b>8.2 Contrôles de l'exposition :</b>	
<b>8.2.1 Mesures d'ingénierie appropriées :</b>	Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que des installations de lavage des mains et des yeux sont disponibles.
<b>8.2.2 Équipement de protection individuelle :</b>	Éviter le contact avec les yeux - des lunettes de sécurité anti-éclaboussures sont recommandées. Éviter le contact prolongé avec la peau - des gants en caoutchouc ou en latex sont recommandés si vous manipulez de grandes quantités. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards - aucune recommandation d'EPI spécifique.
<b>8.2.3 Contrôles de Contrôles de l'exposition</b>	Éviter le rejet dans les égouts, le sol, les eaux souterraines et les eaux de surface.

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques de base :</b>	
Apparence (couleur, forme physique, forme)	Gélatine incolore
Odeur	Odeur caractéristique d'acide, de puissante herbacée et de champignon
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Sans objet
Point de fusion / point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité	Non disponible
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	Non disponible
Pression de vapeur	Sans objet
Concentration de vapeur	Non disponible
Densité relative	1.01
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau, soluble dans l'alcool
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non disponible

**MOSQUITO MAGNET® LUREX ATRAKTA**

## Fiche de données de sécurité

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006,  
Règlement (CE) 1272/2008 et règlement (UE) 830/2015

Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	> 200 °C
Viscosité (à 20 °C)	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés oxydantes	Non disponible

**9.2 Autres informations :**

Tension superficielle	Non disponible
-----------------------	----------------

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>10.1 Réactivité :</b>	Aucune réactivité n'est attendue dans les conditions normales et recommandées de stockage et de manipulation (voir section 7).
<b>10.2 Stabilité chimique :</b>	Stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Dans des conditions normales, pas de réactions dangereuses particulières.
<b>10.4 Conditions à éviter :</b>	Éviter les températures élevées qui peuvent provoquer une déformation de l'emballage (>
<b>10.5 Substances incompatibles :</b>	Agents oxydants forts.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux :</b>	Du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), de l'ammoniac et de l'eau peuvent se former.

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques :**

Orale aiguë (valeurs DL50) : Données sur le produit non disponibles. Produit classé comme Tox. aiguë, Catégorie 4; H302 : Nocif en cas d'ingestion.

Cutanée aiguë (valeurs DL50) : Données sur le produit non disponibles. Non classé pour la toxicité cutanée aiguë selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Corrosion/irritation cutanée : Données sur le produit non disponibles. Produit classé comme Irritation de la peau, Catégorie 2; H315 : Provoque une irritation cutanée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Lésions/irritations oculaires graves : Données sur le produit non disponibles. Produit classé comme Dommages oculaires, Catégorie 1; H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Données sur le produit non disponibles. Non classé pour la sensibilisation respiratoire ou cutanée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Mutagenicité sur les cellules germinales : Données sur le produit non disponibles. Non classé pour la mutagenicité sur les cellules germinales selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Cancérogénicité : Données sur le produit non disponibles. Non classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité pour la reproduction : Données sur le produit non disponibles. Non classé pour la toxicité pour la reproduction selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

**MOSQUITO MAGNET® LUREX ATRAKTA**

## Fiche de données de sécurité

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006,  
Règlement (CE) 1272/2008 et règlement (UE) 830/2015

STOT-exposition unique : Données sur le produit non disponibles. Non classé pour STOT-exposition unique selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

STOT-exposition répétée : Données sur le produit non disponibles. Non classé pour STOT-exposition répétée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Danger d'aspiration : Données sur le produit non disponibles. Non classé pour le danger d'aspiration selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Informations toxicologiques sur les ingrédients :

Acide L-(+)-lactique (CAS : 79-33-4)

Orale aiguë (valeurs DL50) :

Rat : 3 730 mg/kg  
Souris : 4 875 mg/kg

Cutanée aiguë (valeurs DL50) :

Lapin : >2 000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée : Cobaye - Légère à aucune; lapin : sévère

Lésions/irritations oculaires graves : Lapin : grave, Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé pour la sensibilisation respiratoire ou cutanée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé pour la mutagenicité sur les cellules germinales selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Cancérogénicité : Non classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité pour la reproduction : Non classé pour la toxicité pour la reproduction selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

STOT-exposition unique : Non classé pour STOT-exposition unique selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

STOT-exposition répétée : Non classé pour STOT-exposition répétée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Danger d'aspiration : Non classé pour le danger d'aspiration selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

**SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité :	Données sur le produit non disponibles. Non classé comme dangereux pour le milieu aquatique selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).
	Informations écotoxicologiques sur les ingrédients : Poisson : CL50 320 mg/L (48 h, acide L-(+)-lactique) Daphnie : EC50 240 mg/L (acide L-(+)-lactique) Algues : EC50 3500 mg/L (neutre, acide L-(+)-lactique)
Persistance et dégradabilité :	Données sur le produit non disponibles. Ce produit devrait être facilement biodégradable.
	Informations sur les ingrédients : L'acide L-(+)-lactique est facilement biodégradable selon les tests de l'OCDE.
Potentiel de bioaccumulation :	Données sur le produit non disponibles.
Mobilité dans le sol :	Sans objet

**MOSQUITO MAGNET® LUREX ATRAKTA**

Fiche de données de sécurité

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006,  
Règlement (CE) 1272/2008 et règlement (UE) 830/2015

Résultats des évaluations PBT et vPvB :	Il est peu probable que ce produit soit classé comme PBT ou vPvB selon les critères actuels de l'UE.
Autres effets néfastes :	Sans objet

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

- |  |  |
|--|--|
| <b>13.1.1 Élimination des produits / emballages</b>              | Se débarrasser des déchets dans un site d'élimination des déchets agréé conformément aux exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. |
| <b>13.1.2 Informations relatives au traitement des déchets :</b> | Sans objet   |

**SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

- |  |   |
|--|---|
| <b>14.1 Numéro ONU :</b>   | Le produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport |
| <b>14.2 Appellation d'expédition propre à l'ONU :</b>  | Sans objet  |
| <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport :</b>  | Sans objet  |
| <b>14.4 Groupe d'emballage :</b>   | Sans objet  |
| <b>14.5 Dangers environnementaux :</b>   | Sans objet  |
| <b>14.6 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :</b> | Sans objet  |
| <b>14.7 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :</b>  | Non requis.   |



**MOSQUITO MAGNET® LUREX ATRAKTA**

Fiche de données de sécurité

Préparé conformément à l'annexe II du règlement REACH (CE) 1907/2006,  
Règlement (CE) 1272/2008 et règlement (UE) 830/2015**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

<b>15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :</b>	Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié). Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que directive 76/769/CEE du Conseil et directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE, y compris les modifications.
<b>15.1.1 Réglementations nationales :</b>	Aucune connue
<b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique :</b>	Sans objet.

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

Texte intégral des mentions H et des conseils de prudence mentionnés dans les sections 2 et 3.

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Cause de graves lésions oculaires.

Date de publication : 30 septembre 2020

Version : 1